Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

# E2.A - Intervention sur une installation en télésécurité

**Session 2006** • Code sujet : **DI** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


1. **Intervention en équipe et gestion des rondiers** (3 questions) — **Page 3**
2. **Rédaction de la main courante** (1 question) — **Page 5**
3. **Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal** (1 question) — **Page 6**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 7**


**Sujet officiel (PDF) :** https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2006/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2006 - 3-Sujet.pdf

# 1. Intervention en équipe et gestion des rondiers

L'opérateur de la société EUROSECURITE reçoit et traite à distance des informations provenant de sites télésurveillés, puis coordonne trois rondiers-intervenants. Il doit appliquer les consignes du client, organiser la levée de doute, suivre l'intervention et rendre compte dans le respect du cadre légal.

### Traitement de l'événement

**Question 1. Identifier les alarmes ou anomalies reçues et les localiser en précisant le site, le client et le type de détecteur. Appliquer les consignes du client, effectuer le contre-appel prévu et organiser la levée de doute ou le recours aux services publics ou aux techniciens selon la situation.**

Lire l'événement sur l'écran et la fiche-site pour relever le numéro du site, le client, la nature de l'alarme ou de l'anomalie et le détecteur concerné. Les données propres à l'événement sont celles de l'alarme et de la fiche-site : ne pas les supposer.

- Avant toute intervention, contre-appeler le site au numéro de la fiche, demander le mot code confidentiel et enregistrer la communication avec son horodatage.
- Selon le résultat, organiser la levée de doute prévue au contrat (rondier, vidéo ou micro). En cas d'effraction ou de situation anormale, prévenir les forces de l'ordre ; pour un défaut technique, contacter le technicien compétent selon les consignes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier l'événement avec l'écran et la fiche-site, contre-appeler et tracer l'échange, puis organiser la levée de doute ou l'alerte adaptée.

### Gestion des rondiers

**Question 2. Choisir et contacter le rondier le mieux prépositionné, lui exposer le problème et lui confier une mission conforme aux attentes du client. Suivre sa position et le déroulement de sa mission, réagir à un silence anormal et transmettre des consignes claires respectant le cadre légal.**

1. Choisir parmi les trois rondiers celui qui est disponible et le mieux prépositionné pour intervenir en moins de 30 minutes. Lui préciser le site, l'événement et les consignes du contrat.
2. Faire appliquer les quatre phases : approche en liaison avec la station, observation, reconnaissance et mesures adaptées, puis fin d'intervention après mise en sécurité du site. Demander un compte rendu à l'arrivée et pendant la reconnaissance.
3. Suivre sa position et sa progression. En cas de silence anormal, tenter de le joindre et appliquer la procédure d'escalade. Si une effraction est constatée, faire prendre les mesures conservatoires prévues et informer les forces de l'ordre.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Engager le rondier le mieux placé, suivre ses comptes rendus et appliquer les phases de reconnaissance et de mise en sécurité prévues au contrat.

## Compte rendu et communication professionnelle

**Question 3. Rendre compte au responsable de la station ainsi qu'au client ou à la personne désignée au contrat. Communiquer avec maîtrise de soi, employer un langage professionnel et transmettre des informations précises et concises en appliquant les procédures adaptées.**

Rendre compte avec calme, en termes professionnels, en distinguant les faits vérifiés des informations encore incertaines. Informer le responsable de station et le client ou la personne désignée au contrat, selon les consignes applicables.

| Destinataire | Éléments à transmettre |
|---|---|
| Responsable de station | Événement, actions engagées, identité de l'intervenant, état du site et suites nécessaires. |
| Client ou contact désigné | Faits confirmés, mesures prises et situation de fin d'intervention. |

Consigner dans la main courante, en ordre chronologique, la date et les heures de réception, de contact avec le rondier, d'arrivée, d'éventuel appel aux services publics et de fin d'intervention, ainsi que le numéro du site, la nature de l'événement et les mesures prises.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Informer le responsable et le contact désigné, puis consigner chronologiquement les horaires, le site, l'événement, l'intervenant et les mesures prises.

## 2. Rédaction de la main courante

Après les opérations conduites, le candidat rédige la main courante de la station en s'appuyant sur les événements de l'intervention. Le sujet précise les informations à consigner et fournit un formulaire de main courante à compléter.

### Compte rendu écrit

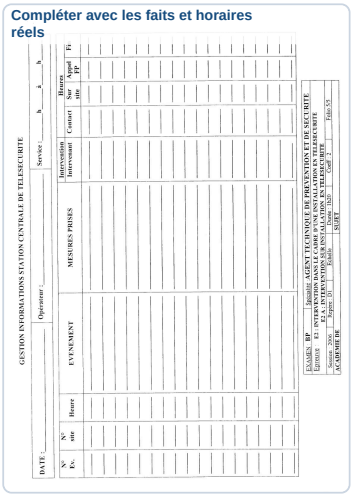
**Question 5. Rédiger un compte rendu clair, précis et concis en respectant la chronologie des événements. Consigner les dates et heures de réception de l'information, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention, ainsi que le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.**

Rédiger une entrée par événement, en reportant uniquement les faits constatés et leurs horaires réels :

1. **[Date, heure]** : réception de l'alarme ou de l'anomalie, site n° [ ], nature [ ].
2. **[Date, heure]** : contre-appel au contact prévu au contrat, vérification du mot code confidentiel et résultat [ ]. Communication enregistrée et horodatée.
3. **[Date, heure]** : rondier [identité] contacté ; mission confiée [ ].
4. **[Date, heure]** : arrivée sur site et compte rendu [ ].
5. **[Date, heure]** : appel éventuel au service public, service et motif [ ].
6. **[Date, heure]** : fin d'intervention, mesures prises et compte rendu transmis [ ].

Conserver cette chronologie et renseigner les champs correspondants du formulaire.

**Formulaire de main courante**




> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Main courante chronologique renseignée avec les horaires réels, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, l'événement et les mesures prises.

## 3. Interrogation orale sur les moyens et le cadre légal

Le candidat répond aux questions d'un jury sur les moyens mobilisés et les procédures de télésécurité. L'évaluation porte sur la chaîne et les matériels, les règles APSAD, le cadre légal de l'intervention et la pertinence des solutions proposées pour éviter les incidents rencontrés pendant la pratique.

### Connaissances professionnelles

**Question 6. Présenter la chaîne de télésécurité et les matériels qui la composent, les règles APSAD R31, R41, R50 et R55, ainsi que les conditions légales de l'intervention, notamment la légitime défense, le flagrant délit, le droit d'appréhension et l'obligation d'assistance. Proposer des solutions pertinentes pour éviter les incidents gérés pendant l'épreuve pratique.**

La chaîne relie les détecteurs à la centrale d'alarme et à son transmetteur, puis aux liaisons de communication et à la station de télésurveillance. L'opérateur identifie l'alarme, consulte la fiche-site, effectue le contre-appel avec le code confidentiel et organise la levée de doute par un rondier, une vidéo ou un micro selon le dispositif. Il alerte les services compétents si nécessaire.

R31 concerne la télésurveillance ; R41 encadre l'intervention du rondier. R50 et R55 sont les référentiels complémentaires cités par le sujet : appliquer leurs prescriptions au service ou au matériel concerné, selon leur domaine et leur édition.

- Légitime défense : riposte immédiate, nécessaire et proportionnée à une atteinte injustifiée.
- En cas de crime ou délit flagrant puni d'emprisonnement, toute personne peut appréhender l'auteur et le conduire devant un officier de police judiciaire, sans se substituer aux forces de l'ordre.
- En cas de péril, porter assistance sans risque pour soi ou autrui, ou alerter les secours.

Pour éviter les incidents : vérifier l'alarme par contre-appel, respecter le contrat, choisir le rondier adapté, suivre sa progression et horodater et enregistrer les communications.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier l'alarme, appliquer le contrat et les règles APSAD, conduire la levée de doute dans les limites légales, alerter si nécessaire et tracer chaque étape.

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2006)

**Bilan de l'épreuve :** Cette épreuve E2.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2006, porte le repère DI, dure 1 h 20 et a un coefficient 2. Elle met en situation un opérateur de télésécurité chargé de traiter des alarmes, de coordonner des rondiers et de rédiger une main courante. Elle évalue aussi les connaissances des matériels, des règles APSAD et du cadre légal.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant de déclencher une intervention sur alarme ou anomalie, effectuer le contre-appel au site et utiliser le mot code confidentiel prévu au contrat.
- La levée de doute en intrusion comporte quatre phases : approche en liaison avec la station, observation, reconnaissance avec mesures adaptées, puis remise en sécurité.
- La main courante consigne les horaires clés, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.
- Le rondier vérifie le périmètre et les issues ; en cas d'effraction, il applique les mesures conservatoires prévues au contrat et informe les forces de l'ordre.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Identifiez le site, le client, l'alarme et le type de détecteur avant d'engager les ressources.
- Choisissez le rondier selon son prépositionnement et suivez sa progression, notamment en cas de silence anormal.
- Consignez les événements dans l'ordre chronologique et relevez les horaires demandés pour chaque étape.
- Distinguez les consignes contractuelles des limites légales et adressez les comptes rendus aux destinataires prévus.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Que faut-il noter dans la main courante ?**

Indiquez les dates et heures de réception, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention. Ajoutez le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.

**Q : Quelles sont les étapes d'une levée de doute pour intrusion ?**

La procédure comprend quatre phases : l'approche du site en liaison avec la station, l'observation, la reconnaissance avec les mesures adaptées, puis la fin d'intervention après remise du site en situation de sécurité.

**Q : Comment le barème et le temps sont-ils répartis entre les phases ?**

L'intervention en équipe dure 30 minutes et vaut 22 points, la main courante dure 20 minutes et vaut 8 points, puis l'interrogation orale dure 30 minutes et vaut 10 points. Le total est de 40 points pour 1 h 20.

**Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement surveiller ?**

La grille valorise l'identification des alarmes, l'application des consignes, le choix et le suivi du rondier, ainsi que des communications légales et précises. Pour l'écrit, elle évalue la chronologie, la précision, la concision et la clarté.

**Sujet officiel associé (PDF) :** https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2006/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2006 - 3-Sujet.pdf
**Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.